



## Locataire et propriétaire au niveau des normes electriques

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **01:25**

Je suis locataire d'un appartement depuis 4 ans. ayant eu un rendez vous avec mon assureur nous nous sommes aperçus que nous n étions pas assurés car l appartement n'est pas aux normes electriques . il n'y a qu'une prise par piece.Est ce que notre propriétaire doit faire les travaux ? et si il ne veut pas quels recours avons nous? en vous remerciant

Par **cl0141**, le **22/09/2008** à **17:56**

Changer d'assurance

Par **Patricia**, le **23/09/2008** à **18:35**

Bonsoir,

Contactez le service clients EDF, les techniciens vous établiront un certificat de non conformité.

Faites en une photocopie et envoyer une LR/AR en expliquant le problème ou à votre agence immobilière ou à votre propriétaire.

La personne avec laquelle vous avez signé votre bail.

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **30/01/2019** à **06:19**

Dans ce domaine, si l'installation est à refaire aux normes, c'est de la responsabilité financière du seul propriétaire. Tout courrier dans ce sens doit être adressé par LR/AR au propriétaire directement. En effet, l'agence immobilière n'est pas représentante du locataire, elle n'est là que pour recevoir les loyers et adresser les quittances correspondantes au locataire.

Voyez votre ADIL qui vous expliquera comment faire.

Par **janus2fr**, le **30/01/2019** à **07:22**

Bonjour Tisuisse,

Vous répondez à un sujet de 2008 !

Je ferme...